



CABINET
BECHIR
BOUSSELMI

N5 Rue el Ghazali, 7050 Menzel Bourguiba

Tel : +216 93 925 941

Email: bechirbousselmi@ymail.com

CABINET BECHIR BOUSSELMI

Expert-Comptable-Commissaire aux Comptes

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les états financiers de l'exercice clos

le 31 décembre 2024

Association PADIL

N°9 Avenue Sidi Abdallah ,7034 Metline

**ASSOCIATION DE PROMOTION ET D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES LOCALES
PADIL**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
Relatifs à l'exercice 2024

INDEX

	PAGES 
I - RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2024	3 - 5
II - ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024	6 - 9
III - NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	10 - 22

**MESDAMES & MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE L'ASSOCIATION PADIL**

☒ N 9, SIDI ABDALLAH - 7034 METLINE

**OBJET : Rapport général du commissaire aux comptes pour
l'exercice 2024**

I - Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'association « **PADIL** » arrêtés au 31 Décembre 2024 ainsi que les notes annexes pour cette même période, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de la situation financière de **2 045 DT**, un déficit des produits sur les charges de l'exercice de **51 313 DT** et une variation négative des flux de trésorerie égale à **628 DT**.

A notre avis, les états financiers de l'association PADIL, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'association au 31 Décembre 2024.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Sans mettre en cause notre opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

3.1 Le changement de méthode comptable

En 2023 et les années antérieures, les produits et les charges relatives aux projets étaient comptabilisés directement dans des comptes de bilan (notamment les comptes 457 Projets), sans transiter par les comptes de gestion.

À compter de l'exercice 2024, l'association a reclassé les produits et charges relatifs aux projets dans les comptes de gestion, conformément à la Norme Comptable Tunisienne n°45 relative aux associations, partis politiques et autres organismes sans but lucratif. En outre, les subventions de projets ont été comptabilisées en produits conformément à la Norme Comptable Tunisienne n°12 relative aux subventions. Les soldes des comptes 457 ainsi que les résultats reportés antérieurs ont été transférés au compte 128 « Modification comptable » afin de solder ces comptes.

3.2 Comparabilité des états financiers

En raison de cette modification comptable, les états financiers de 2023 présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon la nouvelle méthode, ce qui limite la comparabilité des informations financières avec l'exercice 2024.

3.3 Actifs nets

Au 31 décembre 2024, les actifs nets de l'association présentent un solde négatif de **52 566 DT**, principalement en raison de la comptabilisation d'une provision pour risque fiscal et social de **30 204 DT** et de charges à payer de **24 407 DT**.

Il convient de souligner que ce solde reflète la situation comptable de l'exercice et ne correspond pas à une indisponibilité immédiate de trésorerie. En effet, la trésorerie disponible au mois de mai 2025 s'élève à **27 881 DT**, ce qui permet à l'association de faire face à ses engagements courants sans difficulté.

4. Responsabilité de la Direction de l'association dans l'établissement des états financiers

L'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable adopté, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il

incombe d'évaluer la capacité de poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à sa continuité et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités à la fin de la période arrêtée au 31 décembre 2024 sauf si la direction de l'association a l'intention de cesser les activités ou si autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à l'association de surveiller le processus d'information financière de ses activités.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicable en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

6 - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association pour la période audité. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à celle-ci.

Enfin, nous rappelons qu'un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de l'association et fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Menzel Bourguiba, le 23 Septembre 2025

Béchir BOUSSELMi



**ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31-12-2024

(Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	NOTE	2 024	2 023
AC-1 -Liquidités et équivalents de liquidités	1-1	443	1 071
AC-2 -Placements et autres actifs financiers		-	
AC-3-Autres actifs courants	1-2	-	3 419
AC-4-Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	1-3	1 603	-
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
TOTAL DES ACTIFS	1	2 045	4 490
PASSIFS ET ACTIFS NET			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	2-1	24 406	3 928
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		1	-
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants	2-2	30 204	-
PA 7 - Emprunts		-	-
TOTAL DES PASSIFS	2	54 612	3 928
AN 1 - Dotations	3-1	1 750	1 750
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	3-2	1 603	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 -Excédents ou Déficits reportés (Modification comptable)	3-3	- 4 606	- 1 197
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice	3-4	- 51 313	10
Total des Actifs Nets	3	- 52 566	563
Total des Passifs et Actifs Nets		2 045	4 490

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES AU 31-12-2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

PRODUITS	NOTE	2 024	2 023
PR 1- Cotisation des adhérents	4-1	260	10
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	4-2	140 231	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 6- Produits des placements	4-3	565	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	4-4	457	-
PR 8- Autres gains		4	-
TOTAL DES PRODUITS	4	141 518	10
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	5-1	1 758	-
CH 2- Charges de personnel	5-2	17 174	-
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions	5-3	30 661	-
CH 4- Autres charges courantes	5-4	142 698	-
CH 5- Charges financières nettes	5-5	539	-
CH 6- Autres pertes		-	-
TOTAL DES CHARGES	5	192 830	-
Déficit (Excédent) des produits sur les charges de l'exercice		-51 313	10

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31-12-2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	NOTES	2 024	2 023
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		260	10
F2- Encaissement pour le compte des tiers (Centre Chat Mami)		36 649	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		140 231	82 510
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		700	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		-121 615	-72 473
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		-15 574	-6 919
F7- Autres Décaissements des activités courantes		-41 844	-8 091
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	6	- 1 193	-4 964
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 480	-
F9 - Encaissement suite à un produit de placement		565	-
F10 - Décaissement sur placement		-30 000	-
F11 - Remboursement de placement		30 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	7	-915	-
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		1 480	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	8	1 480	-
Variation de trésorerie	9	-628	-4 964
Trésorerie au début de l'exercice		1 071	6 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice		443	1 071

**NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

1. Présentation de l'association

PADIL est une organisation à but non lucratif, travaille en collaboration avec des acteurs locaux pour soutenir le développement durable et inclusif des communautés locales. Elle a été créée le 03 décembre 2019 et à commencer son activité le 19 juillet 2019.

Leur approche consiste à promouvoir des initiatives locales innovantes et durables qui répondent aux besoins des communautés en renforçant les capacités des acteurs locaux, en facilitant l'accès aux ressources et en favorisant la collaboration et l'innovation.

Ils sont engagés dans des projets dans des domaines tels que l'agriculture durable, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la santé et la création d'emplois pour les jeunes.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, par ses statuts et par son règlement interne.

Les états financiers de l'association « PADIL » sont libellés en dinars tunisiens et arrêtés au 31 décembre de chaque année. Les Etats financiers sont établis selon la NCT45, norme relative à la comptabilité des associations, partis politiques & autres OSBL.

L'association « PADIL » est dirigée par un bureau exécutif composé des membres suivants:

- Président : MR SAHIM JAFAR ;
- Vice président : MME AICHA BEN RAIES ;
- Secrétaire Général : TAREK BEN HMIDA ;
- Trésorier : MR MOHAMED BECHIR ESSOURI.

Les membres adhérents à l'association PADIL sont les suivants :

- MOHAMED JAAFAR ;
- MARWA BOUKARI ;
- AMIRA RIAHI ;
- SARRA MATMATI ;
- NADER GUISSOUMA ;
- HAMED KRIAA ;
- MAHER HASEN.

2. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le dinar tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

Les états financiers de l'association « PADIL », arrêtés au 31 décembre 2024, ont été élaborés conformément :

- à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- au décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- à l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables ;
- à la Norme Comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

3. Principales règles et méthodes comptables appliquées :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence de méthodes.

Les états financiers publiés par l'association « PADIL », sont :

- L'état de la situation financière ;
- L'état des produits et des charges ;
- L'état des flux de trésorerie ;

- Les notes aux états financiers.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « PADIL » pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

3-1. VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

- Matériel informatique : 33%.

4. Le changement de méthode comptable

4.1 Nature du changement de méthode comptable

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'association « PADIL » a modifié sa méthode comptable relative au traitement des projets financés par des subventions. Jusqu'en 2023, les produits et charges relatifs aux projets étaient enregistrés dans des comptes de bilan (notamment le compte 457 « Projets ») sans transiter par les comptes de gestion.

À compter de l'exercice 2024, et conformément à la Norme Comptable Tunisienne n°45 relative aux associations, partis politiques et autres organismes sans but lucratif, ces opérations sont désormais comptabilisées dans les comptes de gestion. Par ailleurs, en application de la Norme Comptable Tunisienne n°12 relative aux subventions :

- Les subventions doivent être comptabilisées comme produits, dans la mesure où elles représentent un enrichissement pour l'association ;
- Les subventions d'investissement sont étalées sur la durée de vie des actifs qu'elles financent, et comptabilisées progressivement en produit (compte 75) ;
- Les subventions d'exploitation sont reprises en totalité dans les produits au moment de leur réception ou selon leur affectation.

4.2 Justification du changement

Ce changement a été effectué afin d'assurer la conformité aux dispositions des normes comptables tunisiennes et d'améliorer la fiabilité, la transparence et la comparabilité des informations financières.

4.3 Effets sur les états financiers

Les soldes des comptes 457 relatifs aux projets ainsi que les résultats reportés antérieurs ont été transférés au compte 128 « Modification comptable » afin de solder ces comptes. Les états financiers de l'exercice 2024 ont été retraités pour refléter ce changement de méthode.

5. Faits marquants de l'exercice

5.1 Signature des conventions

L'association « PADIL » a signé au cours de l'exercice 2024 des conventions avec des organismes internationaux dont le détail est le suivant :

- Une convention signée avec le coordinateur grec « COHETS » en date du 01 mars 2024 dans le cadre du projet **CINEMATOMEDIA** financé par « EACEA-ERASMUS », ayant pour objet l'octroi d'une subvention de **30 046 EUROS**. PADIL a encaissé en 2024 un montant égal à **19 373 DT**.

L'objectif de ce projet est de promouvoir la conscience démocratique chez les jeunes à travers le cinéma et l'éducation informelle ;

- Une convention signée avec le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture « CEFA » en date du 29 mai 2024 visant à l'attribution d'une subvention de **25 000 DT** dans le cadre du projet « **Cultivons un avenir durable à Metline** », un montant de **15 000 DT** a été débloqué en 2024.

5.1.1 Conventions antérieures à 2024

- Une convention signée avec l'organisation « World up » ayant pour finalité de faciliter le transfert des fonds par « PADIL » au profit du centre des stages et de vacances à Chatt Mami dans le cadre du projet Dangerous Intentions Erasmus plus. En 2024, l'association a encaissé **19 760 DT** ;
- Une convention signée avec l'organisation « Creative Youth » en vue de faciliter le transfert des fonds par « PADIL » au profit du centre des stages et de vacances à Chatt Mami dans le cadre du projet « **the city of privilege** ». En 2024, un montant de **16 889 DT** a été débloqué ;
- Une convention signée avec l'organisation « COFAC » dans le cadre du financement du projet « **Sea me, Hear me** ». En 2024, PADIL a encaissé un montant s'élevant à **74 645 DT** ;
- Une convention signée avec le coordinateur « Konya Buyuksehir Belediyesi Baskanligi » dans le cadre du projet « **Tourbine** », financé par l'Union européenne. En 2024, l'association a encaissé un montant de **32 224 DT**.

5.2 Contrats de travail

Au cours de l'exercice 2024, l'association a signé deux contrats de travail à durée déterminée avec des salariées qui sont des parties liées au président. Les charges comptabilisées au titre de ces contrats ainsi que le passif au 31 décembre 2024 sont présentés ci-dessous :

Désignation	Charges de l'exercice (DT)	Passif au 31/12/2024 (DT)
Salaires	8 716	702

5.3 Contrats de prestations de service

L'association a conclu en 2024 des contrats de prestations de service avec une partie liée au président. Le montant total des charges comptabilisées au titre de ces contrats ainsi que le passif au 31 décembre 2024 sont présentés ci-dessous :

Désignation	Charges de l'exercice (DT)	Passif au 31/12/2024 (DT)
Honoraires	30 203	7 362

Ces opérations ont été réalisées dans le cadre normal des activités de l'association, sans remettre en cause leur régularité.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES DE BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : ACTIFS

1-1 : AC-1-Liquidités et Equivalents de Liquidités

Le poste liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2024 à **443 DT** contre **1 071 DT** au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une diminution de **628 DT**.

Désignations	2024	2023	Variations
Banque BIAT	1	950	-949
Caisse	442	121	321
TOTAL	443	1 071	-628

1-2 : AC-3 -Autres Actifs Courants

Le report des autres actifs courants liés aux projets qui s'élève à **3 419 DT** au **31/12/2023** a été reclassé en compte **128 Modification Comptable** à la suite d'un ajustement du traitement comptable, de manière à solder les comptes **457 Projets** dont le solde est nul à la clôture de 2024. Les opérations sont désormais enregistrées via les comptes de gestion (produits et charges). »

1-3 : AC-9- Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à **1 603 DT** se détaillant comme suit :

Désignations	2024	2023	Variation
IMPRIMANTE EPSON	580	0	0
VIDEOPROJECTEUR EPSON	1 480	0	0
Total Immobilisation Brut	2 060	0	2 060
Amortissements	-457	0	-457
Immobilisation Net	1 603	0	1 603

NOTE 2 : Passifs**2-1 : PA 2- Autres passifs courants**

Les autres passifs courants enregistrent un solde de **24 406 DT** au 31 décembre 2024 contre **3 928 DT** au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de **20 478 DT** qui se détaille comme suit :

Désignations	2024	2023	Variation
Etat retenue à la source	4 095	63	4 032
Charges à payer prestataires de service	14 789	2 862	11 927
Avance du MR SAHIM JAAFER	700	0	700
Fonds à transférer au centre de Chat Mami	2 435	0	2 435
Personnel rémunération due	1 446	532	914
C.N.S.S	941	471	470
TOTAL	24 406	3 928	20 478

2-2 :PA 6-Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se composent d'une provision pour risque fiscal et social de **29 513 DT**, constituée sur les honoraires de deux prestataires également salariés de l'association. Cette provision reflète le risque de requalification de ces paiements en rémunération régulière, avec les obligations fiscales et sociales correspondantes. L'association opère une retenue à la source sur ces montants en raison de leur nature de travail occasionnel.

En outre, une provision pour risque social de **691 DT**, a été enregistrée au titre de défaut de déclaration des charges sociales relatives aux salaires versés.

NOTE 3 : Actifs nets

Au 31 décembre 2024, les actifs nets de l'association présentent un solde négatif de **52 566 DT**, principalement lié à la constitution d'une provision pour risque fiscal et social de **30 204 DT** et à des charges à payer de **24 407 DT**. Néanmoins, la trésorerie disponible au mois de mai 2025 demeure positive à hauteur de **27 881 DT**, permettant à l'association de couvrir ses engagements courants.

3-1: AN 1-Dotations

Les fonds associatifs totalisent au 31 décembre 2024 la somme de **1 750 DT**.

3-2 : AN 3- Subvention d'investissement

Le Solde de la Subvention d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à **1 603 DT**, le détail de cette subvention se présente comme suit :

-Une imprimante Epson de **580 DT** a été acquise par le biais d'une subvention accordée dans le cadre du **Projet Tourbine** ;

-Un vidéoprojecteur Epson de **1 480 DT** a été acquis par le biais d'une subvention accordée dans le cadre du projet **Cultivons un avenir durable à Metline**.

Désignations	2024	2023	Variations	
Imprimante Epson	580		0	580
Vidéoprojecteur Epson	1 480		0	1 480
Quote part subinv inscrite au compte résultat	-457		-	-457
TOTAL	1 603		0	1 603

3-3 : AN 6- Modification comptable

Au cours de l'exercice 2024, l'association a procédé à une modification de traitement comptable afin d'assurer une meilleure présentation de ses états financiers.

Jusqu'à l'exercice 2023 inclus, certaines opérations relatives aux projets étaient enregistrées par le biais de comptes de bilan (notamment les comptes 45 "Projets"), au lieu d'être comptabilisées dans les comptes de gestion conformément aux principes comptables généralement admis.

En 2024, cette situation a été corrigée en enregistrant les produits et charges directement dans les comptes de gestion. De ce fait, les soldes antérieurs liés aux projets, d'un montant de **3 419 DT**, ainsi que le solde du **résultat reporté 2023 de 1 187 DT**, ont été reclassés en compte **128 – Modification comptable**, soit un montant total de **4 606 DT**.

À la suite de cette opération :

- Les comptes relatifs aux projets et au résultat reporté antérieur ont été soldés au 31 décembre 2024 ;
- Le compte 128 "Modifications comptables" présente un solde de **4 606 DT** au 31 décembre 2024

3-4 : AN 7- Déficit de l'exercice

L'association PADIL a enregistré au 31 décembre 2024 un déficit de **51 313 DT**.

Il est à préciser que, jusqu'à 2023, l'association imputait les produits et charges sur des comptes de bilan (comptes 45). A partir de l'exercice 2024, cette pratique a été corrigée et les produits et charges sont désormais enregistrés dans les comptes de gestion, conformément à la NCT 45.

Par conséquent, le résultat 2024 n'est pas directement comparable avec celui l'exercice 2023.

NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

NOTE 4 : PRODUITS

4-1 : PR1-Cotisations des adhérents

La valeur des cotisations des adhérents s'élève, au 31 décembre 2024, à **260 DT**. Ce montant correspond aux frais d'adhésion des membres de l'association au titre des exercices 2023 et 2024.

4-2 : PR3-Subvention de fonctionnement

Les Subventions de fonctionnement accordées à l'association s'élèvent au 31 décembre 2024 à **140 231 DT** et qui se détaillent comme suit :

Désignation	2024
SUBV EXPLOI PROJET CINEMA TO MEDIA	19 373
SUBV EXPLOI CULTIVONS AVENIR DURABLE METLINE	13 520
SUBV EXPLOI COFAC-PROJ SHEME	74 645
SUBV EXPLO PROJET TOURBINE	32 224
SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSE PAR LE PRESIDENT	470
TOTAL	140 231

4-3 : PR6-Produits des placements

Les produits des placements encaissés par l'association s'élèvent à **565 DT** au 31 décembre 2024 générés par la souscription d'un dépôt à terme de **30 000 DT**, remboursé le 17 Octobre 2024.

4-4 : PR7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

Le solde de ce compte s'élève à **457 DT** au 31 décembre 2024 et correspond à l'amortissement de la subvention d'investissement accordée afin d'acquérir l'imprimante et le vidéoprojecteur.

NOTE 5 : CHARGES

5-1 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés de fournitures et approvisionnement s'élèvent au 31 décembre 2024 à **1 758 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation

ACHATS NON STOCKES DE MAT. PRE	1550
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	208
TOTAL	1758

5-2 : CH 2- Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à **17 174 DT** et se présentent comme suit :

Désignation	2024
SALAIRES	15 036
CHARGES PATRONALES CNSS	2 138
TOTAL	17 174

5-3 : CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde des dotations aux amortissements et aux provisions totalise au 31 décembre 2024 la somme de **30 661 DT**, se répartit comme suit :

Désignation	2024
DOTATIONS AUX AMORT. DES IMMOBILISATIONS	457
PROV POUR RISQUE FISCAL ET SOCIAL	30 204
TOTAL	30 661

5-4 : CH 4- Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent au 31 décembre 2024 à **142 698 DT**, qui se détaillent comme suit :

Désignation		2024
LOCATIONS		830
PRIMES D'ASSURANCE		204
ETUDES ET RECHERCHES		6 602
REMUNERAT. D'INTERM. ET HONORAIRE	5-4-1	85 292
TRANSP. BIENS & TRANSP. COLL.		4 245
DEPLACEMENT. MISSIONS ET RECEPTION	5-4-2	30 305
RECEPTIONS		14 128
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION.		802
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES		113
FOPROLOS		172
DT ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		5
TOTAL		142 698

5-4-1 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2024, à **85 292 DT**. Il correspond aux frais d'engagement des prestataires de services dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds, dont notamment :

- Assurance des travaux de recherche ;
- Contribution à la préparation et à la validation des documents et rapports intermédiaires exigés par les coordinateurs des projets ;
- Organisation des séances de formation destinées aux agriculteurs ;
- Réalisation et montage de vidéos, etc.

5-4-2 : Déplacements, Missions et réceptions

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2024 à **30 305 DT**, correspond principalement aux frais de missions à l'étranger engagés dans le cadre de la participation des membres de l'association dans des séances de formation et des événements organisés dans le cadre des projets financés.

Il est à préciser que des frais de mission de **3 551 DT** et **1 602 DT** ont été octroyés respectivement au président de l'association et à un membre du comité directeur.

Ces frais sont justifiés par des ordres de mission, des lettres d'invitation des organisateurs et des factures correspondantes.

Les autres charges concernent les frais de location des salles de réunion, l'hébergement, les billets d'avion, les frais d'excursion ec.

NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 6 : Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de **1 193 DT** contre **4 963 DT** au 31 Décembre 2023 enregistrant une diminution de **3 770 DT**.

NOTE 7 : Flux de trésorerie liés aux activités d'Investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de **915 DT**.

NOTE 8 : Flux de trésorerie liés aux Activités de Financement

Les flux de trésorerie liés aux Activités de Financement totalisent au 31 Décembre 2024, la somme de **1 480 DT**.

NOTE 9 : Variation de Trésorerie

La variation de trésorerie se présente comme suit :

Désignations	2024	2023	Variation
Caisse	442	121	321
Banque	1	950	-949
TOTAL	443	1 071	-628